

PROTOCOLE D'ÉCHANGE D'ÉTUDIANTS¹ DANS LE CADRE DU PROFIL INTERNATIONAL DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

Entre : l'Université Laval

la Faculté des Sciences et de génie

Département d'informatique et de génie logiciel

et

l'Institut Universitaire de Technologie (I.U.T.) A

Université Claude Bernard Lyon I

Départements Informatique de Bourg en Bresse et de Lyon

Considérant le désir de l'Université Laval et de l'I.U.T. A de l'Université Claude Bernard Lyon I d'internationaliser la formation de leurs étudiants et de leur offrir, par un séjour d'études à l'étranger, une occasion d'ouverture intellectuelle et de conscientisation interculturelle ;

Considérant la volonté commune des deux établissements d'organiser ce séjour d'études dans le cadre du Profil international tel que défini par l'Université Laval et dans le cadre des programmes d'échanges internationaux tels que définis par la direction des études de l'I.U.T. A de l'Université Claude Bernard Lyon I;

Considérant la volonté de la Faculté des sciences et de génie et du Département d'informatique et de génie logiciel de l'Université Laval d'une part et des départements Informatique de Bourg en Bresse et de Lyon de l'I.U.T. A de l'Université Claude Bernard Lyon I d'autre part de mettre en œuvre, dans le cadre du Profil International, un protocole qui permet à leurs étudiants réguliers et à temps complet de suivre des cours à l'établissement d'accueil tout en obtenant le grade de l'établissement d'attache ;

Les parties conviennent des conditions suivantes :

1. Les établissements partenaires s'engagent à échanger, sur une base de réciprocité, des étudiants réguliers inscrits dans le programme de baccalauréat en informatique du Département d'informatique et de génie logiciel de l'Université Laval, et dans le programme de la Licence Professionnelle des Métiers de l'Informatique (pour lequel l'acronyme LPMI sera utilisé dans la suite du texte) de l'I.U.T. A de l'Université Claude Bernard Lyon I.
2. Les établissements partenaires s'entendent pour que l'établissement d'accueil n'exige pas de droits de scolarité des étudiants participants.
3. Les établissements partenaires conviennent que le nombre maximal d'étudiants participants, par établissement, est établi à 5 par programme et par année scolaire.
4. Les établissements partenaires s'entendent pour assurer en toute matière pertinente la compatibilité de leurs règlements respectifs, pour établir

¹ Dans le présent document, le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

l'équivalence entre les cours de leurs programmes et pour reconnaître les cours réussis par les étudiants participants dans l'établissement d'accueil.

5. Chaque établissement partenaire choisit ses étudiants participants selon des critères établis conjointement.
6. L'établissement d'attache envoie à l'établissement d'accueil, selon le délai fixé, un dossier, pour chaque étudiant participant, constitué au minimum des pièces suivantes :
 - un relevé de notes officiel ;
 - un certificat de naissance et une preuve de citoyenneté ;
 - une évaluation par l'établissement d'attache de la connaissance de la langue d'enseignement de l'établissement d'accueil ;
 - une lettre de recommandation du responsable académique de la mise en œuvre du protocole.

Le dossier doit être reçu par l'établissement d'accueil au plus tard le 30 mai précédant le début de la session d'automne de l'année universitaire à laquelle s'inscrit l'étudiant participant.

7. De façon conjointe, les établissements partenaires élaborent les cheminements de leurs étudiants respectifs et dressent la liste des cours choisis à partir du répertoire des cours des programmes. Ainsi, le cheminement des étudiants du programme de LPMI de l'I.U.T. A de l'Université Claude Bernard Lyon I à l'Université Laval et les cours qu'ils devront suivre font l'objet de l'**Annexe A** Inversement, le cheminement des étudiants de l'Université Laval à l'I.U.T. A de l'Université Claude Bernard Lyon I et les cours qu'ils devront suivre font l'objet de l'**Annexe B**. Ces cheminements et ces cours sont suffisamment précis pour être opérationnels au moment de la signature du protocole mais pourront par la suite être modifiés par consentement mutuel des établissements partenaires pour pouvoir être rapidement adaptés à l'évolution rapide de la discipline ainsi qu'à l'offre de cours au gré des sessions.
8. Les établissements partenaires doivent obtenir de leurs étudiants participants les engagements suivants :
 - 8.1 de se conformer en toute matière aux règlements de l'établissement d'attache et de l'établissement d'accueil et de prévoir, notamment, commencer les cours aux dates convenues ;
 - 8.2 d'être inscrits à titre d'étudiant régulier et à temps complet et de payer avant leur départ les frais de scolarité directement à leur établissement d'attache ;
 - 8.3 d'avoir au moins complété pour les étudiants participants de l'Université Laval, sans équivalence ou dispense, deux sessions à temps complet de leur programme avant de participer à un séjour dans l'établissement d'accueil; à l'inverse, les étudiants participants de la LPMI de l'I.U.T. A de l'Université Claude Bernard Lyon I pourront quant à eux effectuer soit seulement la partie académique soit seulement le stage industriel de fin d'études soit les deux tel qu'indiqué dans l'**Annexe A**;

- 8.4 de s'inscrire à l'établissement d'accueil pour une session au moins, mais pas plus de trois sessions, sauf si c'est dans le but de poursuivre ses études au cycle supérieur.
 - 8.5 de faire obligatoirement leur choix de cours parmi ceux déjà sélectionnés et mentionnés dans la liste dressée conjointement par les établissements partenaires et apparaissant en annexes **A** (I.U.T. A Lyon I → Université Laval) et **B** (Université Laval → I.U.T. A Lyon I) de ce protocole ;
 - 8.6 de demander eux-mêmes à l'établissement d'accueil de transmettre à leur établissement d'attache leur relevé de notes officiel ; plus particulièrement, pour les étudiants accueillis à l'Université Laval de demander par écrit au Bureau du registraire de transmettre à leur établissement d'attache leur relevé de notes officiel et d'en assumer les frais afférents ;
 - 8.7 de veiller personnellement et en temps requis à l'obtention des documents exigés par le pays d'accueil ; plus particulièrement, pour les étudiants accueillis à l'Université Laval, avant de s'inscrire, de présenter, le certificat d'acceptation du Québec (CAQ), le permis de séjour et le permis de travail lorsqu'il est requis ;
 - 8.8 de payer, pour eux-mêmes et, le cas échéant, pour leur conjoint et leurs dépendants, leurs frais de transport, la totalité de leurs frais de subsistance, le matériel pédagogique et les assurances requises (maladie et hospitalisation, biens personnels, responsabilité civile, assurance automobile, etc.) pendant leur séjour dans l'établissement d'accueil ; plus particulièrement, pour les étudiants accueillis à l'Université Laval, d'adhérer obligatoirement au régime collectif d'assurance maladie et hospitalisation offert par l'Université Laval à moins de bénéficier d'une entente de réciprocité en matière de santé et sécurité sociale et d'en faire la preuve au moment de l'inscription. Les étudiants de Laval accueillis à l'I.U.T. A de l'Université Claude Bernard Lyon I veilleront à avoir une couverture nécessaire en matière d'assurance.
9. Les étudiants participants peuvent, le cas échéant, bénéficier des programmes d'aide financière de leur établissement d'attache et de leurs gouvernements respectifs.
 10. Les étudiants accueillis à l'Université Laval peuvent, avec l'accord de leur université d'attache, participer au Programme spécial de français pour non-francophones, mis en œuvre par le Bureau international et l'École des langues vivantes de l'Université Laval ; les règles et les frais afférents qui s'appliquent à ce programme font l'objet de l'**Annexe C**.
 11. Selon la disponibilité, le Service des résidences de l'Université Laval offre aux étudiants qui effectue un séjour d'études à l'Université Laval dans le cadre du programme du Profil international la possibilité de louer une chambre sur le campus selon les conditions et modalités de location qui apparaissent dans la brochure publiée par le Service des résidences ou sur le site Internet du service : <http://www.ulaval.ca/sres>

L'étudiant participant peut obtenir une chambre sur le campus en respectant les conditions et modalités de location définies par le Service des résidences et les règles suivantes :

- l'étudiant participant doit obligatoirement accompagner sa demande de location de chambre (formulaire SR-33) d'une copie de la lettre d'offre d'admission qu'il a reçue de l'Université Laval ;
 - pour obtenir une chambre, l'étudiant participant doit obligatoirement faire sa demande de réservation avant le 15 juin pour la session d'automne et avant le 15 octobre pour la session d'hiver. Après l'échéance, le Service des résidences ne peut garantir la réservation et la demande sera traitée selon l'ordre d'entrée et le nombre de chambres disponibles.
12. Chaque établissement partenaire s'engage à nommer un responsable académique de la mise en œuvre du protocole ainsi qu'un responsable administratif de l'encadrement des étudiants accueillis, et d'en informer l'autre partie au moment de la signature du protocole.
 13. Les établissements partenaires doivent assurer un accueil de qualité et, plus particulièrement, fournir aux étudiants l'information nécessaire pour trouver un logement, soit sur le campus, soit près du campus.
 14. Chaque établissement partenaire doit souscrire les assurances de responsabilité professionnelle nécessaires pour couvrir adéquatement ses opérations, activités et engagements associés au présent protocole.
 15. Les établissements partenaires s'engagent à informer leurs étudiants du contenu du présent protocole par une publicité adéquate.

Durée et portée du protocole

La durée de ce protocole est de cinq (5) ans à compter de la date de sa signature par les deux parties. Il peut être modifié et reconduit par consentement mutuel écrit des parties.

Chaque partie se réserve le droit de mettre fin à ce protocole moyennant un préavis écrit de trois (3) mois sans porter atteinte aux échanges en cours.

Le présent protocole prend effet au moment de sa signature par les deux parties.

Pour l'I.U.T A - Université Claude Bernard Lyon I

Pour l'Université Laval

M. Michel Odin
Directeur de l'I.U.T.

Christiane Piché
Vice-rectrice aux affaires
académiques et étudiantes

Louis Boulanger
Directeur du département informatique de
Bourg en Bresse

Jean Sérodes
Doyen
Faculté des sciences et de génie

Serge Gros
Directeur du département d'informatique
de Lyon

Guy Mineau
Directeur
Département d'informatique et de
génie logiciel

M. Roger Chapuis
Responsable de la Licence Professionnelle
des Métiers de l'INformatique

Nadir Belkhiter
Directeur
Programme de Baccalauréat en
informatique

Date : _____

Date : _____

Annexe A

Cheminement et cours à suivre



1. Introduction

La licence professionnelle des métiers de l'informatique (LPMI) de l'I.U.T. A de l'Université Claude Bernard Lyon I est organisée en un tronc commun suivi ensuite d'une des deux options intitulées METINET et NAAp.

- Le tronc commun a pour but de renforcer et de compléter les connaissances informatiques attendues à un niveau Bac + 2 et exigées à l'entrée dans cette licence professionnelle.
- L'option METINET (les métiers du Net) permet ensuite à l'étudiant de se spécialiser dans la conception, la mise en œuvre et la maintenance d'applications liées aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC).
- L'option NAAp (les nouvelles architectures applicatives) quant à elle, permet à un étudiant d'acquérir des compétences approfondies dans l'administration des bases de données, des réseaux et des systèmes d'exploitation et dans les architectures client-serveur.

Les activités pédagogiques sont réparties sur une année universitaire et organisées en 3 périodes :

- La première (octobre – décembre) comprend les **232 heures** d'enseignements du tronc commun répartis entre le site de Bourg en Bresse et celui de Lyon,
- La deuxième (janvier – mars) inclut les **200 heures** d'option. Les enseignements de l'option Métinet ont lieu sur le site de Bourg en Bresse et ceux de l'option NAAp sur le site de Lyon.
- La troisième (avril – septembre) est dédiée à un stage en entreprise de **16 semaines minimum**

De plus un projet tutoré de 150 heures est réalisé sur les deux premières périodes.

Le programme est organisé en 3 unités d'enseignement (UE) :

- UE1 :** enseignement de base correspondant au **tronc commun** et suivi par tous les étudiants
- UE2 :** professionnalisation et application du savoir-faire technique qui comprend le stage et le projet tutoré
- UE3 :** enseignement spécifique correspondant au choix de l'une des 2 options offertes

Un contenu plus détaillé de ces 3 unités d'enseignement est présenté dans la section 4 du présent document.

2. Le profil international à l'I.U.T. A de l'Université Claude Bernard Lyon I

Dès leur admission, les étudiants du programme de LPMI peuvent opter, avec l'accord de l'équipe enseignante, pour un séjour de type "profil international" selon un des trois scénarios décrits plus bas. Ceci se situe dans le cadre des accords que l'I.U.T. A de l'Université Claude Bernard Lyon I a signés avec des institutions d'enseignement supérieur de pays étrangers. Ces accords sont soit des accords multipartites (européens notamment), soit des accords bilatéraux. En règle générale ces formules se situent dans le cadre d'échanges.

Pour l'I.U.T. A de l'Université Claude Bernard Lyon I, le profil international, c'est offrir aux futurs diplômés du programme de LPMI qui auront choisi cette formule une expérience de mobilité, un projet pédagogique individualisé, une découverte culturelle et (le plus souvent) linguistique. Le contrat que passe l'I.U.T. A de l'Université Claude Bernard Lyon I avec chaque étudiant concerné peut correspondre :

- **soit à la seule partie académique – périodes 1 et 2 (Scénario 1)** : dans ce cas, en accord avec l'établissement d'accueil, un ensemble d'enseignements sont suivis par l'étudiant qui se soumet à l'ensemble des évaluations normalement prévues pour l'obtention d'un certificat de réussite. L'I.U.T. A de l'Université Claude Bernard Lyon I fait pleinement confiance à l'équipe pédagogique d'accueil pour ces évaluations. Cet ensemble d'enseignements doit correspondre à un équivalent de 48 crédits ECTS (ou 24 crédits Canada ou USA, par exemple).
- **soit au seul stage industriel de fin d'études – période 3 (Scénario 2)** : ce stage doit correspondre à un équivalent de 24 crédits ECTS et se dérouler sur une durée minimale de 16 semaines à raison de 35h/semaine au minimum. Ce stage pourra se dérouler soit en entreprise, soit exceptionnellement dans un laboratoire universitaire. L'évaluation pourra prendre des formes variées selon les calendriers des établissements : en tout état de cause, elle sera basée au moins sur la remise d'un rapport écrit (préalablement validé par l'établissement d'accueil) et sur la soutenance orale devant un jury proposé par la direction des études de l'I.U.T. A de l'Université Claude Bernard Lyon I.
- **soit la partie académique suivi du stage industriel de fin d'études – période 1, 2 et 3 (Scénario 3)**

3. Cheminement à l'Université Laval

Scénario 1 :

L'étudiant du programme de LPMI de l'I.U.T. A de l'Université Claude Bernard Lyon I qui effectuerait un séjour pour la seule **partie académique** de 2 sessions (automne et hiver) à l'Université Laval devra suivre les cours suivants selon l'option choisie (Tableau 1) :

Option NAAp	Option METINET
IFT-20327 Implantation d'un site Internet ou GLO-21940 Cryptographie et sécurité informatique	IFT-20327 Implantation d'un site Internet
IFT-18254 Systèmes informatiques répartis	IFT-21133 Programmation avancée en Java
IFT-21109 Laboratoires d'Internet	IFT-21939 Aspects informatique du commerce électronique
IFT-19023 Bases de données orientée objets	IFT-19023 Base de données Orientée Objets ou IFT-22248 Applications avancées des bases de données
GLO-22256 Génie logiciel orienté agent	GLO-19407 Interface personne-machine ou IFT-22261-Introduction au multimédia
GLO-19717 Gestion de projets informatiques	IFT-19369 Technologies de l'information ou SIO-19483 Comprendre l'entreprise digitale
COM-19410 Communication pour informaticiens	GLO-19717 Gestion de projets informatiques ou COM-19410 Communication pour informaticiens
ANL-14959 Intermediate english II ou ANL-14960 Advanced english	ANL-14959 Intermediate english II ou ANL-14960 Advanced english I
IFT-22412 Travaux d'initiative personnelle ou IFT-16401 Sujet spécial	IFT-22412 Travaux d'initiative personnelle ou IFT-16401 Sujet spécial

Table 1 : Liste des cours à suivre par les étudiants lyonnais

Scénario 2 :

L'étudiant du programme de LPMI de l'I.U.T. A de l'Université Claude Bernard Lyon I qui effectuerait un séjour au Québec pour le **stage industriel** pourrait arriver à Québec après avoir complété les enseignements du tronc commun, les enseignements spécialisés et le projet tutoré dans son établissement d'attache, soit dès le début du mois d'avril. Dans ce cas, l'étudiant lyonnais serait inscrit à un cours de stage de l'Université Laval.

Scénario 3 :

L'étudiant du programme de LPMI de l'I.U.T. A de l'Université Claude Bernard Lyon I qui choisirait ce scénario devra suivre à son arrivée les cours de la **Table 1** selon l'option choisie puis s'inscrire à un cours de stage de l'Université Laval après avoir complété ses cours.

4. Organisation générale des études à l'I.U.T A – Lyon I

Le calendrier de la formation du programme de LPMI est illustré par la figure 1 ci-dessous.

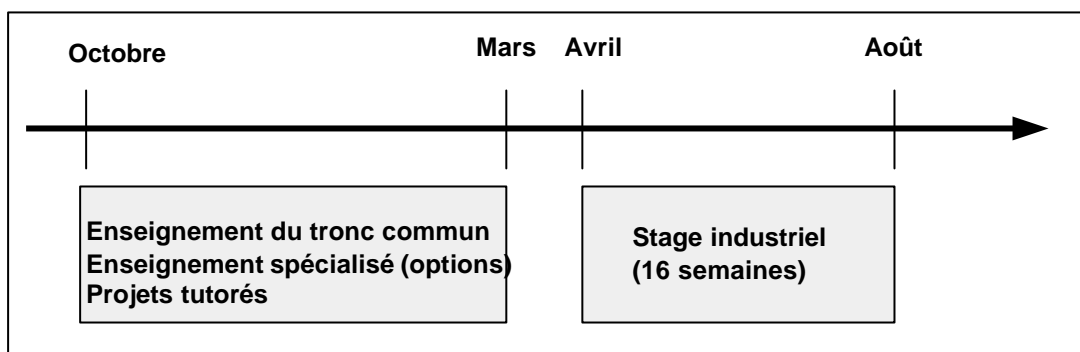


Figure 1 : Calendrier de formation

Organisation des enseignements

Tronc commun

UE	Compétences attendues	Disciplines concernées	Durée totale
UE1	Maîtrise des concepts d'administration et de sécurité des réseaux	Réseaux	232 h
	Maîtrise des concepts d'administration des bases de données	Base de données	
	Maîtrise des langages utilisés dans un environnement distribué	Langage Java	
	Faculté de communication, gestion de projet, droit de l'informatique	Enseignement général	
UE2	Planification, Pilotage de projet, Travail en équipe	Projets tutorés Stages de longue durée	150 h 16 sem

Option Métiers du NET (METINET)

UE	Compétences attendues	Disciplines concernées	Durée totale
UE3	Capacités à concevoir, faire évoluer, maintenir un projet Internet en maîtrisant les serveurs de données, les données multimédia et les outils, de l'interface Homme-Machine	Conception, gestion, maintenance de systèmes Internet Serveur de données Multimédia Interface Homme-Machine et infographie	200 h

Option Nouvelles Architectures Applicatives (NAAp)

UE	Compétences attendues	Disciplines concernées	Durée totale
UE3	Capacités à garantir la cohérence du système d'information de l'entreprise en gérant et	Système d'exploitation Administration des BDs	200 h

	administrant l'ensemble des ressources	Applications Client/Serveurs Objets distribués	
--	--	---	--

Annexe B

Cheminement et cours à suivre

**Département
d'informatique et de génie
logiciel**
Université Laval



I.U.T A (LPMI)
Université Claude Bernard
Lyon I

Introduction

L'obtention du Baccalauréat en informatique à l'Université Laval nécessite d'avoir suivi et réussi **60 crédits** de cours **obligatoires** (soit un volume horaire d'environ 900 h) et **30 crédits** de cours à **option** (soit un volume horaire d'environ 450 h). Les 60 crédits de cours obligatoires incluent 2 stages en entreprise, l'un après **30 crédits** de cours réussis et l'autre après **60 crédits** de cours réussis.

Cheminement à l'Université Laval au terme de la 1^{ère} année

Nous pensons que l'étudiant idéal de notre programme de Baccalauréat en informatique qui désirerait poursuivre ses études à l'I.U.T. A de l'Université Claude Bernard Lyon I (programme LPMI) serait celui qui aurait complété et réussi sa première année de cours et qui souhaiterait effectuer sa 2^e année d'études à l'I.U.T. A de Lyon I. Cela pourrait se concrétiser selon trois (3) scénarios possibles présentés ci-après.

Scénario 1 :

L'étudiant de l'Université Laval pourrait partir à la session d'automne et effectuer l'équivalent de **2 sessions** d'études à l'I.U.T. A – Lyon I (automne et hiver) avant de revenir à l'Université Laval. Les cours qui lui seraient reconnus (pour un total de **27 crédits**) sont alors ceux du Tableau 2 ci-dessous (selon l'option choisie dans le programme de LPMI de l'I.U.T. A – Lyon I).

A valider par LAVAL

Option NAAp		Option METNET
	IFT-14165 Téléinformatique	
	IFT-19022 Modèles et langages des Bases de données	
	IFT-21133 Programmation avancée en Java	
	GLO-19717 Gestion de projets informatiques	
	IFT-22412 Travaux d'initiative personnelle	
IFT-18254 Systèmes informatiques répartis		IFT-20327 Implantation d'un site Internet
IFT-10544 Systèmes d'exploitation		IFT-21109 Laboratoire d'Internet
IFT-19023 Bases de données orientées-objets		IFT-19023 Bases de données orientées-objets
IFT-21454 Analyse et conception OO		IFT-21939 Aspects informatiques du commerce électronique

Table 2 : Liste des cours qui seraient reconnus à un étudiant de l'Université Laval à son retour

Scénario 2 :

L'étudiant de l'Université Laval pourrait partir à la session d'automne et effectuer l'équivalent de **3 sessions** d'études à l'I.U.T. A – Lyon I (automne, hiver et été) avant de revenir à l'Université Laval. Après les cours de tronc commun, d'enseignement spécialisé et de projets tutorés, l'étudiant effectuerait un stage dans une entreprise française durant l'été (d'avril à Août). Les cours qui lui seraient reconnus sont alors ceux du Tableau 2 ci-dessus (selon l'option choisie dans le programme de LPMI de l'I.U.T. A – Lyon I) auxquels s'ajouteraient les cours de stage II et séminaire de stage II (resp. IFT-21456 et IFT-22259).

Scénario 3 :

L'étudiant de l'Université Laval pourrait partir à la session d'été pour effectuer un stage dans une entreprise française (avril à août). Les cours de stage II et séminaire de stage II (IFT-21456 et IFT-22259) lui seraient alors reconnus à son retour.

Remarque : Afin de ne pas pénaliser les étudiants désirant profiter de l'opportunité d'acquérir un profil international, il est convenu que l'exigence d'alternance travail-études du profil coopératif serait levée temporairement durant la période de séjour en France de nos étudiants qui désireraient se prévaloir de ce profil. Cette remarque s'appliquerait aux étudiants qui choisiraient l'un ou l'autre des scénarios 1 ou 2 ci-dessus.

Annexe C

Programme intensif de français langue étrangère pour les étudiants participant au programme du Profil international

Les étudiants participant au programme du Profil international doivent présenter à la direction de l'École des langues vivantes de l'Université Laval au moment de l'inscription une copie de la lettre d'admission reçue de l'Université Laval par l'entremise du Bureau international ou de la Direction de programme.

CONNAISSANCE DU FRANÇAIS REQUISE POUR LES ÉTUDIANTS PARTICIPANTS AU PROGRAMME DU PROFIL INTERNATIONAL

Les responsables du programme Profil international sont d'avis qu'un étudiant inscrit à l'Université Laval doit posséder une connaissance de base adéquate en français langue seconde pour suivre et réussir des cours dans sa discipline.

L'École des langues vivantes considère que la réussite du niveau *Intermédiaire 2* des cours intensifs d'automne et d'hiver ou du niveau *Intermédiaire C* des cours intensifs d'été, ou l'équivalent, constitue la référence minimale pour fonctionner, bien que de façon rudimentaire, dans les cours des différents programmes suivis en français. Nous suggérons fortement aux étudiants de consulter très tôt le programme et l'horaire des cours offerts dans leur concentration et de faire un choix judicieux de ceux qui correspondent à leurs intérêts ainsi qu'à leurs compétences linguistiques.

PROGRAMME INTENSIF DE FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE POUR LES ÉTUDIANTS PARTICIPANTS DU PROFIL INTERNATIONAL

Pendant les mois de juillet et août, le Bureau international et l'École des langues de l'Université Laval s'associent pour offrir aux étudiants du Profil international une formation particulière en français langue seconde ou étrangère afin de faciliter leur intégration dans leur programme d'études.

Ce programme sera offert durant la seconde moitié de la session d'été. Lors de leur séjour de sept semaines (soit cinq semaines dans le cadre des cours intensifs de français langue seconde ou étrangère de l'École des langues et deux semaines additionnelles spécialement conçues pour les étudiants du Profil international) les étudiants auront l'occasion d'améliorer et de mettre à l'épreuve leur capacité à utiliser le français dans les différents cours dispensés par l'équipe des enseignants. Grâce aux multiples activités proposées par l'équipe d'animation du programme, ils auront la chance de connaître l'histoire de l'une des plus anciennes colonies françaises d'Amérique du Nord, de s'amuser et de se préparer activement à la poursuite de leurs études pour la session d'automne.

L'étudiant du Profil international, qui veut entreprendre des études dans sa discipline à la session d'automne, doit faire la preuve d'une connaissance de la langue française égale ou supérieure au niveau *Intermédiaire B*, ou l'équivalent, pour être admis au programme intensif de français langue étrangère à la session d'été.

COMPOSANTES DU PROGRAMME INTENSIF DE FRANÇAIS LANGUE SECONDE OU ÉTRANGÈRE POUR LES ÉTUDIANTS DU PROFIL INTERNATIONAL (SESSION D'ÉTÉ)

1. Cours intensifs de français, langue étrangère (cinq semaines en juillet-août)

HORAIRE

Le matin, entre 8h30 et 15h30 (selon les niveaux) : les cours réguliers du programme FNF.

L'après-midi et le soir : activités socioculturelles et sportives.

Le samedi : activités et excursions en ville et dans la région.

2. Cours particuliers pour les étudiants du Profil international (deux semaines additionnelles au mois d'août)

HORAIRE

Le matin : deux cours de 90 minutes 2 cr
 L'après-midi : un cours de 90 minutes 1 cr

Les cours offerts dans le cadre de ces deux semaines additionnelles sont les suivants :

Pour l'étudiant inscrit au niveau Intermédiaire C ou Avancé A		Pour l'étudiant inscrit au niveau Avancé B, Avancé C ou Supérieur	
Cours	Cr.	Cours	Cr.
COMMUNICATION ORALE 1	1	Vocabulaire spécialisé 1	1
INITIATION À LA COMPRÉHENSION ORALE	1	Compréhension orale spécialisée	1
RECHERCHE ET INTERNET 1 (PEUT ÊTRE REMPLACÉ PAR UN COURS DE GRAMMAIRE)	1	Micro séminaire	1

HÉBERGEMENT

Pour rendre leur séjour encore plus significatif du point de vue linguistique, les étudiants sont invités à contacter l'École des langues afin que celle-ci puisse organiser leur hébergement en milieu francophone **durant la session d'été**. Ce service existe depuis de nombreuses années et les étudiants trouvent agréable le fait d'habiter avec des francophones et de devoir utiliser le français de façon soutenue.

Le formulaire de demande d'hébergement, disponible à l'École des langues vivantes, doit être envoyé avant le 1^{er} mai.

FRAIS (Ces frais sont à la charge de l'étudiant et peuvent varier d'une année à l'autre)
 Session d'été (7 semaines)

- | | |
|--|---|
| 1. Frais d'encadrement : | 385 \$CAN |
| 2. Activités socioculturelles et sportives : De nombreuses activités font partie du programme d'été sans frais supplémentaires. De plus l'étudiant pourra, s'il le désire, participer à certaines activités payantes (excursions, équitation, visites en région, etc.) et doit prévoir certains frais additionnels pour ces activités. | |
| 3. Logement et nourriture : | prévoir environ 1 300 \$CAN |
| 4. Assurance santé et hospitalisation obligatoire : | 87.50 \$CAN
(pour les mois de juillet et août) |

REMARQUE :

Aux sessions d'automne ou d'hiver, il est fortement recommandé aux étudiants qui n'ont pas atteint le niveau *Intermédiaire 2* de s'inscrire au programme intensif de français langue seconde ou étrangère (18 crédits) et de suivre uniquement des cours de français. Les débutants et les faux débutants (niveaux *Élémentaire 1* ou *Élémentaire 2I*) devront compter sur deux sessions pour se mettre à niveau; les étudiants classés en *Intermédiaire 2* auront besoin d'un seul trimestre à temps complet et il en va de même pour les étudiants du niveau *Intermédiaire 1* qui auront obtenu de très bons résultats. Des frais d'encadrement de 350\$CAN doivent être acquittés par tout étudiant inscrit aux cours intensifs.

Une fois le niveau *Intermédiaire 2* complété, les étudiants pourront continuer de parfaire leur formation en français par des *cours d'appoint* tout en suivant les cours de leur programme.

